

Le débat québécois sur l'économie sociale :
« *mais que sont nos politiques devenues* » ?

Denyse Côté, Département de travail social, Université du Québec à Hull¹

Chapitre du livre de Manon Tremblay et Dominique Masson, Les transformations des politiques publiques au Canada : quels enjeux pour les femmes à l'aube du 21^e siècle ?, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2003

Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1994, les politiques publiques ont été conçues de façon à continuer la restructuration néolibérale de l'État amorcée par les Libéraux, tout en y ajoutant certaines caractéristiques propres à la social-démocratie². Le gouvernement du Québec doit en effet composer avec des mouvements sociaux forts dont il requiert l'appui pour son projet nationaliste. Son aile gauche est très articulée et plusieurs députés et ministres sont même issus des rangs des organisations populaires, syndicales et des groupes de femmes.

Selon les visées de ce gouvernement et de son prédécesseur libéral, un « État-accompagnateur » devrait remplacer l'État-providence mis en place lors de la Révolution tranquille, qui aura été à son époque le symbole de la modernisation de la société québécoise ainsi que le ciment de ses aspirations nationalistes, reprenant ainsi certaines fonctions jusque là exercées par le clergé et par l'Église. La « passivité » ou la « dépendance » de la société civile envers l'État et l'interférence trop prononcée de l'État avec le marché motivent ce retrait de fonctions jugées dorénavant trop intrusives pour l'État. Mais contrairement à son voisin américain ou au modèle canadien duquel il participe d'ailleurs³, l'État québécois doit se renouveler en prenant en compte le rôle de cohésion qu'il a assumé dans ce contexte nord-américain où il est minoritaire⁴, ainsi que les mouvements sociaux qui ont tour à tour forcé et appuyé son développement.

Par ailleurs, et ce, depuis le milieu des années 1970, le mouvement des femmes a choisi d'interpeller l'État québécois. La Marche des femmes « Du pain et des roses » l'avait fait justement en 1995, sur le thème de la reconnaissance du travail gratuit et invisible de soutien et d'entretien qu'effectuent les femmes auprès de leurs proches et de leurs communautés : elle avait réclamé au gouvernement du Parti québécois d'implanter un programme d'*infrastructures sociales*, un investissement dans le tissu social. Le gouvernement y avait répondu favorablement, en paroles tout au moins, et avait mis en place en 1996 des *mesures régionalisées en économie sociale*. Ce sont ces mesures que nous allons analyser ici⁵. Elles ont été créées rapidement en réponse à la *Marche des femmes*, mais aussi dans la foulée d'une décentralisation de type néolibéral et de la recherche d'un l'équilibre des finances publiques (dont l'appellation québécoise a été celle du « déficit zéro »).

Nous présentons ici une analyse de ces mesures d'appui à l'économie sociale car elles ont été décentralisées dès leur conception, gérées sur des bases régionale et locale et *cogérées* dans chaque région par des représentantes de groupes de femmes. Nous pourrions ainsi mieux saisir la complexité de ces nouvelles politiques publiques de type néolibéral mais gérées de concert avec la société civile, le développement du nouveau modèle québécois de gouvernance, ainsi que la transformation dans ce contexte du rapport des groupes de femmes à l'État. Nous nous sommes intéressée en particulier aux groupes de femmes régionaux, directement interpellés par cette politique publique. Rappelons que les regroupements nationaux de groupes de femmes ont plutôt été écartés lors de la mise en place de cette mesure, le gouvernement ayant choisi de s'adresser directement aux « tables régionales »⁶ de groupes de femmes. Rappelons également le contexte de généralisation du discours néolibéral et du discours économique au Québec : les demandes de « droits » sont maintenant rapidement invalidées tout comme celles

d'investissements directs dans des programmes sociaux (Côté, 2000). Pendant la³ période que nous analysons, les investissements publics dans le domaine du social sont aussi drastiquement coupés : ainsi, le virage ambulatoire est amorcé à ce moment même⁷.

1. Un enjeu de gouvernance et de régionalisation

Afin de saisir la dynamique décisionnelle régionale en économie sociale, nous avons mené entre 1997 et 2001 une série d'entrevues semi-dirigées auprès de porteurs régionaux du dossier de l'économie sociale en Outaouais et dans Lanaudière⁸. Nous avons également réuni en groupe-focus des promotrices de projets ayant reçu des subventions régionales en économie sociale, ainsi que des personnes ayant pu obtenir un emploi par le biais de ces subventions. Enfin, une recension téléphonique de tous les projets subventionnés dans ces deux régions à même les budgets régionaux en économie sociale a été complétée, nous permettant ainsi de recueillir des données sur la taille des budgets, la nature des critères de sélection des projets, le nombre et la nature des emplois créés à même ces subventions.

Nous avons dressé un portrait des mécanismes décisionnels au niveau des Comités régionaux en économie sociale (CRÉS), un portrait des projets financés par ces mesures, ainsi que de leur incidence sur les groupes de femmes. Nous avons pu également documenter l'évolution des mesures locales et régionales en économie sociale par les CRÉS, leur transfert aux Centres locaux de développement (CLD)⁹, et dresser un portrait reflétant les forces et les synergies présentes dans les deux régions autour de ce dossier. Nous présenterons dans cet article les débats autour des définitions théoriques et opératoires de l'économie sociale qui, comme nous le verrons, ont constitué un des enjeux majeur des trois premières années de cette mesure (1996-99).

Pour bien comprendre la dynamique des acteurs régionaux ainsi que les enjeux de gouvernance, en particulier les enjeux de gouvernance régionale, il est nécessaire, dans un premier temps, de présenter le contexte de ces mesures, qui constitue également le point de départ de cette recherche. Les mesures québécoises d'encouragement à l'économie sociale au Québec sont en effet apparues dans la foulée de la Marche des femmes du *Pain et des roses* de 1995. Par « mesures » d'économie sociale nous référons aux directives, à la politique ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre des programmes gouvernementaux d'investissement dans le champ de l'économie sociale. Nous les distinguons du « champ » de l'économie sociale, qui réfère plutôt à des activités économiques socialement rentables. Cet article portera plus particulièrement sur les mesures régionalisées en matière d'économie sociale, soit celles qui ont été décentralisées dès 1996, année de leur conception dans les dix-sept régions du Québec. Ces mesures ont été par la suite, en 1998-9, localisées, c'est-à-dire décentralisées aux instances territoriales que sont les Centres locaux de développement (CLD). Nous présenterons ici certains éléments communs aux deux régions étudiées.

Suite à la Marche de 1995, le gouvernement Bouchard instituait un Comité (national) d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCÉS) au sein duquel il nommait des représentantes de groupes de femmes. Il ne donna pas de suites au rapport de ce comité. Par ailleurs, le Premier ministre Bouchard réunissait en 1996 les principaux acteurs collectifs de la société québécoise au sein d'un *Sommet de l'économie et de l'emploi*. Deux acteurs y siègeront pour la première fois : le Chantier de l'économie sociale, créé pour l'occasion, et le mouvement des femmes, représenté par Françoise David de la Fédération des femmes du Québec. Il s'agissait ici d'une reconnaissance de l'importance du mouvement des femmes et de l'appui qu'avait reçu la *Marche des femmes* auprès de la population, mais aussi de l'importance pour le

gouvernement des groupes communautaires actifs en développement économique, qui⁵ réclamaient depuis un certain temps un « investissement » gouvernemental en économie sociale. Aussi au cœur des discussions de ce *Sommet*: l'adhésion de la société civile dans son ensemble à l'objectif gouvernemental du « déficit zéro ». Ce fut chose faite.

Le gouvernement du Québec présenta donc en 1996 ces mesures régionalisées en économie sociale comme une réponse aux demandes du mouvement des femmes. Mais plusieurs groupes de femmes ne s'attendaient aucunement à ceci, à ce que ces mesures en économie sociale constituent une réponse à la revendication des infrastructures sociales de la *Marche* de 1995. Elles s'attendaient encore moins à ce que cette réponse gouvernementale les interpelle directement. Or les comités chargés de la supervision de l'implantation des mesures d'économie sociale dans toutes les régions du Québec (CRÉS) réserveront, par décret gouvernemental, presque la moitié de ses sièges à des représentantes de groupes de femmes régionaux. On comprend donc pourquoi par la suite ces mesures régionalisées en économie sociale ont été vues par les groupes de femmes en région comme une réponse à la revendication des infrastructures sociales portées par la *Marche* de 1995 : ils s'arrimaient ainsi aux décisions du gouvernement du Québec. Par ailleurs, chaque CRÉS régional devra développer des critères et modalités de fonctionnement applicables à sa propre région, en l'absence de lignes directrices claires émanant de Québec. Ils ne réaliseront que deux ans plus tard, en même temps que tous les autres acteurs régionaux intervenant en économie sociale, qu'il ne s'agissait ici que d'un interlude précédant la création des CLD.

Malgré leurs doutes et leurs craintes quant aux retombées de ces mesures gouvernementales en économie sociale sur les femmes et sur les groupes de femmes¹⁰, malgré le faible soutien à ces nouvelles structures régionalisées de la part du gouvernement du Québec, du Chantier en économie sociale, mais aussi des

regroupements nationaux de groupes de femmes), les groupes de femmes en région ont participé massivement aux CRÉS¹¹. Pourquoi? Pour pouvoir participer à la cogestion d'une mesure régionale, donc par le fait même influencer sa mise en application, pour partager un certain pouvoir décisionnel dans leur région, pour se faire reconnaître comme actrices sociales à l'intérieur de l'espace public régional. Ils y ont aussi participé afin d'articuler de façon plus opérationnelle leur vision féministe de l'économie sociale (ou, selon leur conception, des *infrastructures sociales*). Ceci signifiait donc concrètement, selon leur point de vue, qu'elles pourraient contribuer à créer des emplois durables et de qualité, contrecarrer la tentation de faire des mesures d'économie sociale un simple programme d'employabilité pour les prestataires de la sécurité du revenu et, possiblement, pouvoir jouir à titre de groupes de femmes promoteurs de projets en économie sociale des retombées de ces « argents neufs » promis par le gouvernement du Québec aux régions sous l'étiquette de l'économie sociale. Or aucun « argent neuf » ne semble avoir été redirigé par le biais de ces mesures, et les investissements des groupes de femmes en temps et en énergies au sein des CRÉS semblent avoir dépassé ce qui était escompté au départ.

En effet, ces années des CRÉS (1996-1998) ont été marquées par d'intenses débats idéologiques autour de la définition de l'économie sociale, que nous analyserons ici, autour de la mise en œuvre de cette définition par le biais de critères de sélection de projets, et enfin autour de la composition des CRÉS et de leur fonctionnement. Pendant cette période, la structure des CRÉS a été en continuel changement. Ainsi les CRÉS ont connu trois générations en autant d'années : la première et la deuxième ont été marquées par l'isolement (quasi-absence de structure de soutien et de directives claires de Québec, du Chantier en économie sociale et du mouvement des femmes), la deuxième a vu l'élargissement du membership (aux groupes communautaires et aux syndicats), et la

dernière a été celle de la fusion des CRÉS avec les Conseils régionaux de⁷ développement (CRD)¹². Ces premières années ont également été marquées par l'expérimentation-terrain de nouveaux modèles d'attribution de fond, par la mise en place d'un partenariat régional entre le milieu communautaire et le milieu gouvernemental. Enfin les CRÉS ont dû recréer des modes de fonctionnement à dix-sept exemplaires¹³ à l'intérieur de chacune des régions.

2. Les définitions théorique et opératoire de l'économie sociale : un reflet des rapports entre l'État et la société civile

Qu'entendons-nous par « économie sociale »? Il s'agit au départ de moyens de production économique alternatifs qui intègrent des objectifs et des considérations sociales. Née au XIX^e siècle, *l'économie sociale* désignait au départ un projet de société s'opposant au capitalisme naissant. Rationalisme associatif, l'économie sociale prônait la libération des exclus par le biais d'entreprises ou d'institutions contrôlées par ceux-ci et devant leur assurer une autonomie économique et sociale (Ghislain et Deblock, 1989). Apparue à la même époque que le libéralisme, l'économie sociale se voulait comme celui-ci une utopie dont le rôle serait d'influencer le capitalisme dans son développement, à cette différence cependant que son point de départ serait associatif plutôt qu'individualiste. Le coopératisme et le mutualisme seraient les axes centraux de l'économie sociale alors que l'accumulation d'une richesse individuelle serait le propre du libéralisme économique. Selon Ghislain et Deblock, l'économie sociale aurait cependant connu deux défaites intellectuelles au XIX^e siècle qui l'auraient reléguée au rang de mouvement ou de philosophie mineure. Elle se fit en effet damer le pion par le marxisme qui devint hégémonique au XX^e siècle et qui domina la culture révolutionnaire par le biais d'une machine théorique beaucoup plus puissante. Soulagée

de son aile radicale, elle fut aussi récupérée par le corporatisme social émanant en particulier de l'aile conservatrice de l'Église catholique.

Au niveau empirique, l'économie sociale, en tant que concept, renvoie à un champ d'activité ou à un secteur de l'économie, mais elle demeure des plus floues. On retrouverait des entreprises d'économie sociale dans plusieurs secteurs économiques, des organisations aussi hétérogènes que le Mouvement Desjardins, des entreprises ayant reçu des investissements de Desjardins, du Fonds de solidarité de la FTQ ou de Fondation, des imprimeries, etc (Malo et D'Amours, 1999 : 47-58). Au niveau théorique, le constat de l'absence d'une acception minimale du concept d'économie sociale et d'une définition opératoire de celle-ci est partagé¹⁴.

Nous avons donc préféré partir ici d'une conception qui pose l'économie sociale comme politique sociale : les *mesures régionalisées en économie sociale* seront l'objet de notre étude. Mais la construction théorique de l'économie sociale qui a guidé la mise en place de ces mesures régionalisées doit tout de même être examinée dans un premier temps.

Soulignons d'entrée de jeu que dans la littérature québécoise récente portant sur l'économie sociale, les concepts d' « économique » et de « social » sont utilisés de façon extensive et en rupture l'un avec l'autre. Ainsi, le Conseil du Statut de la Femme souligne que :

Dans sa signification actuelle, plus pragmatique et surtout moins globalisante, l'économie sociale vise toujours à remédier à la coupure constatée entre l'économique et le social... Le contexte social et économique actuel ainsi que le questionnement du rôle de l'État par suite de la crise des finances publiques conduisent à rechercher des façons moins habituelles de faire du développement économique et social [nos soulignés]. (Conseil du Statut de la Femme, 1996)

Aubry et Charest abordent cette même rupture entre l'économique et le social, pour la⁹ rejeter dans un premier temps...

La vision dominante à laquelle adhèrent les milieux patronaux et gouvernementaux veut que [...] les activités du secteur privé sont [...] les seules pouvant créer véritablement de la richesse alors que celles de l'État ne sont que parasitaires, certes utiles socialement, mais improductives est strictement dépendantes du dynamisme du secteur privé. De ce point de vue, le social est non seulement séparé de l'économique, il y est soumis. ...Il [s'agit d'une) conception erronée des relations entre le secteur privé et le secteur public, entre l'économique et le social] et qui oublie ce tiers secteur qu'est l'économie sociale.... Dans les faits, rien n'est strictement privé et rien n'est strictement public en matière de développement [nos soulignés]...

et la reconduire dans un second temps....

L'économie sociale ou solidaire se réfère à cette partie de la réalité économique et sociale qui se situe ni dans la sphère privée traditionnelle (entreprises à but lucratif) ni dans la sphère publique [nos soulignés]. (Aubry et Charest, 1996)

Mais comment peut-on fonder une définition de l'économie sociale par différenciation de deux sphères dont on vient tout juste de dire que leurs contours respectifs sont eux-mêmes flous ? Cette conception d'une rupture économie/société doit être questionnée dans une perspective de construction sociale de l'économie. Car l'économie est enracinée socialement. En effet, toute activité économique, même les activités qui sont au cœur de l'économie dite marchande, s'enracine dans des rapports sociaux : relations ethniques, politiques, relations de parenté, réseaux de connaissances, etc (Granovetter 1992, Houle et Sabourin 1994). Toute activité économique constitue ainsi une forme sociale. De ce point de vue, il est possible de dégager différentes formes sociales d'économies qui ne se définissent pas par leurs propriétés du point de vue de la science économique¹⁵, mais du point de vue de leurs propriétés sociologiques : types de circulation, espaces et réseaux sociaux constitutifs des activités, finalités, etc., mais aussi types de savoirs dont ces formes procèdent. Autrement dit, les formes sociales d'économie renvoient aux manifestations spécifiques que prennent les activités sociales

concrètes constituant l'économie, plutôt qu'à une conception abstraite relevant du modèle des sciences économiques.

Cette prémisse peut aussi être inversée : toute forme sociale constitue une activité économique. Ainsi, les échanges informels entre acteurs sociaux constitueraient également une activité économique, même s'ils sont exclus de comptes nationaux et de la conception « classique » de la science économique. Ces césures entre l'économie et le social ont fondé la science économique et les sciences humaines, ont inspiré les politiques publiques, qui sont soit économiques ou sociales. Mais ces césures ne sont qu'artificielles. Les théoriciennes féministes ont largement étayé ceci (Waring, 1999) dans les domaines du travail, de l'économie, de l'économie domestique et du développement régional. Cette dichotomie constitue pour les femmes un mécanisme d'appropriation du travail gratuit dont elles ont la charge (Delphy, 1990; Guillaumin, 1992). C'est ce qu'ont avancé les groupes de femmes au sein des CRÉS. Dépassées par cette nouvelle hégémonie d'un discours dominant néolibéral et de nature essentiellement économique qui risquait de reléguer leur discours social à la marge des préoccupations gouvernementales, les groupes de femmes, tant au niveau national que régional, durent se resituer rapidement : quelle était leur conception de l'économie et de l'économie sociale ? La revendication des *infrastructures sociales* restait le point de ralliement le plus sûr, le consensus le plus large, puisque porté par l'ensemble du mouvement des femmes québécois en 1995. Renvoyant au concept des « infrastructures routières », programmes d'investissements gouvernementaux massifs destinés à combattre le chômage et à réactiver l'économie, les *infrastructures sociales* désignaient les

ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses : combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser

l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment¹¹ d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser, accueillir, intégrer, etc. On le voit, il s'agit ici de ressources vitales pour une communauté. On parle donc d'économie sociale, de qualité dans les rapports humains plutôt que de surconsommation de produits manufacturés. Cette économie sociale est une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché.(Guay, 1993)

Les groupes de femmes ont donc vu l'économie sociale comme une réponse à la revendication des *infrastructures sociales*, qui visait la reconnaissance, par le gouvernement, du travail gratuit des femmes auprès de leurs familles et de leurs communautés et ce, par le biais d'investissements importants dans le domaine dit « social ». Les groupes de femmes n'avaient jamais d'ailleurs utilisé l'expression « économie sociale » avant le *Sommet de l'économie et de l'emploi* de 1996. Pour le gouvernement du Québec par contre, l'économie sociale est plutôt un tiers-secteur permettant le développement d'activités socialement rentables sans son intervention massive. Et pour le mouvement du développement économique communautaire, représenté par le Chantier en économie sociale, l'économie sociale représente plutôt la production concrète de biens ou de services qui constituent une addition nette à la richesse collective.

3. Les mesures régionales en économie sociale (1996-98) : une lutte pour le discours à l'intérieur de l'espace public régional

La question non résolue des définitions opératoires de l'économie sociale se retrouvera donc aux CRÉS de toutes les régions du Québec entre 1996 et 1998. Car ils étaient responsables de la définition des critères d'allocation budgétaire pour les projets de leur région en économie sociale. Ils avaient en effet pour mandat d'analyser les projets qui leur étaient présentés et de décider de l'acceptation de ceux-ci pour une subvention à même différentes sources de financement¹⁶. Ils devaient vraisemblablement baser ces

critères sur une définition opératoire de l'économie sociale. Chaque CRÉS a donc dû adopter pour sa propre région une définition de l'économie sociale, des critères d'allocation de fonds, ainsi que des modes de distribution des subventions en économie sociale. Les groupes de femmes régionaux s'y sont investis largement, ayant été interpellés par le gouvernement du Québec dans l'application de cette *mesure*, et y voyant la réponse gouvernementale aux revendications des *infrastructures sociales* portées par la Marche de 1995, soit celle de la reconnaissance du travail gratuit des femmes auprès de leurs familles et de leurs communautés par le biais de nouveaux investissements dans le domaine « social ». Les CRÉS étaient généralement composés en 1996-8 de quatre représentantes de groupes de femmes, d'une représentante du Conseil du statut de la femme, et de quatre représentants ministériels ou instances régionales (Secrétariat au développement des régions, Régie régionale de la santé et des services sociaux, Ministère de la Sécurité du revenu, Société québécoise de développement de la main-d'œuvre) (Ninacs, 1998). Les représentantes des groupes de femmes ont travaillé à établir un consensus aux CRÉS, consensus où se refléterait leur définition opératoire de l'économie sociale. Les premières subventions régionales en économie sociale ont été attribuées en 1997. Notons que ces consensus furent de courte durée car dès 1998, les CRÉS ne seront plus responsables de l'allocation budgétaire; le Ministère des Régions et le Conseil régional de développement (CRD) les remplaceront dans chacune des régions étudiées.

Les CRÉS ont donc été le lieu plusieurs nouvelles mises en rapports. Nous analyserons dans cet article la mise en rapport des groupes de femmes régionaux avec les acteurs politiques de la région¹⁷. Comme tout mouvement social, le mouvement des femmes occupe l'espace public à travers un discours de dénonciation de l'oppression et l'articulation de revendications qui visent à constituer une *contre-hégémonie véritable et*

efficace (Michaud, 1995). Au moment où le discours économique prend préséance¹³ dans l'ensemble de l'appareil étatique, dans les médias et dans la société, le mouvement des femmes a dû transposer son discours et ses revendications en regard de ce nouveau paradigme. Il doit rapidement créer un nouveau discours, reposant sur une représentation féministe de l'économie et, dans une moindre mesure, sur une représentation féministe du développement régional. Ce nouveau discours est articulé essentiellement autour de la contribution économique informelle des femmes à la société et à l'économie ainsi que sur l'artificialité de la césure économie/société. Il s'agit pour le mouvement des femmes régional de s'affirmer comme sujet politique et pour ceci, de positionner les femmes à la fois comme victimes (du système économique dans ce cas-ci) et comme sujets politiques autonomes (en regard du discours économique). Cette dichotomie représentationnelle, celle d'une affirmation des femmes à la fois comme sujets politiques et comme victimes, selon Michaud (1995), devrait permettre au mouvement des femmes de réaliser son plein potentiel de représentation discursive. La courte existence des CRÉS n'aura pas cependant permis aux groupes de femmes régionaux de la développer.

Plus concrètement, le mouvement des femmes doit renouveler ses réseaux de solidarité et rechercher un consensus entre les groupes qui le composent, et qui représentent parfois différentes tendances. À cette diversité d'opinions sur le bien-fondé d'un investissement d'énergies dans cette cogestion des *mesures régionalisées en économie sociale* s'ajoutent les problèmes proprement structurels que ces mesures posent au mouvement des femmes : en interpellant les groupes de femmes régionaux, le gouvernement québécois a déconstruit les canaux habituels de communication avec les regroupements nationaux et oblige à la reconstruction de nouveaux canaux avec les tables de concertation régionales. Ceci oblige les regroupements nationaux à

reconstruire la solidarité et l'unicité du discours propices à une intervention politique au sein de l'espace public national. Ceci oblige aussi les regroupements régionaux de groupes de femmes à prioriser le dossier de l'économie sociale et à construire dans l'isolement un nouveau contre-discours qui sera opérationnel au sein des CRÉS. Un contre-discours sur l'économie et sur l'économie sociale doivent être construits rapidement.

D'autre part, les groupes de femmes locaux et régionaux doivent aussi établir des collaborations avec des acteurs gouvernementaux ainsi que des acteurs issus du secteur privé autour de la question de l'économie sociale. Or les liens jusqu'alors étaient rares ou inexistantes. Les groupes de femmes ont certainement vu ici la possibilité d'occuper l'espace public régional, nouvelle arène politique mise en place par les mesures décentralisatrices du gouvernement du Québec. Soucieux de faire valoir leur discours, de se légitimer à titre d'acteur collectif, les groupes de femmes embarquent sur ce terrain sans trop savoir où il les mènera. Leurs alliances politiques avec le mouvement communautaire autonome s'en sont parfois renforcées, parfois, au contraire, affaiblies. Et leurs rapports avec le mouvement pour le développement économique communautaire dans les régions étudiées restent souvent ténus.

Lors de l'implantation des CRÉS en 1996, trois définitions de l'économie sociale circulent : celle du gouvernement du Québec, celle du Chantier de l'économie sociale issu du *Sommet socio-économique* de 1996, et celle du mouvement des femmes élaborée en 1997. Ces différentes définitions de l'économie sociale se rejoignent autour des principes devant encadrer les projets d'économie sociale : autonomie de gestion des organismes et groupes (par rapport à l'État), processus de décision démocratique impliquant les usagers, les participants, les membres et les travailleurs, primauté de la personne et du travail sur le capital dans la répartition des revenus et surplus, et enfin, activités basées sur la participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective (Gouvernement du Québec, 1998).

Pour les groupes de femmes cependant, l'économie sociale devrait englober¹⁵ l'ensemble des activités économiques formelles et informelles.

[Elle doit être] pris(e) dans son sens très large, très global, comprenant toutes les *infrastructures sociales* et tout ça, qui n'a pas été retenu par le gouvernement. (*Répondant(e) Ministère des régions*).

Nous retrouvons la filiation avec la revendication des « infrastructures sociales » de la Marche *Du pain et des roses* de 1995. L'économie sociale est ici conçue comme une alternative aux inégalités sociales et économiques que vivent les femmes et vise la reconnaissance du travail des femmes, en particulier celle de leur travail gratuit et invisible. L'économie sociale, pour les groupes de femmes, c'est « faire économiquement des choses avec les femmes » (*Répondant(e) CRÉS*). Cette conception féministe de l'économie sociale permet d'englober des activités non-marchandes prises en charge par les groupes de femmes et les groupes communautaires, et de reconnaître également la valeur économique du travail informel des femmes.

On reprend ici la définition opérationnelle de l'économie sociale portée par le mouvement des femmes et articulée en 1997, lors d'une concertation élargie (*Relais-femmes, 1997*) : l'économie sociale devrait viser la création d'emplois durables d'une durée minimum de trois ans, offrant des conditions de travail décentes, dont un salaire d'au moins 8,30\$ l'heure. Et cette création d'emplois devrait être reliée à la consolidation du tissu social.

Pour les organismes communautaires, l'enjeu des mesures d'économie sociale est celui de conserver leur autonomie et leur mission sociale. Ils craignent que l'accent mis sur la dimension économique propre à l'économie sociale ne relègue dans l'ombre l'aspect social de leur activité. Aussi pour eux, l'économie sociale est un programme gouvernemental comme les autres. Certains craignent même qu'en soumettant une demande de financement en économie sociale, ils ne limitent leur éligibilité à d'autres

programmes gouvernementaux. Plusieurs organismes communautaires se sont donc tenus en retrait du débat sur l'économie sociale qui a eu lieu entre 1996 et 1998, malgré le fait que, souvent regroupés au sein de tables régionales des organismes communautaires, ils interviennent directement dans le champ de l'économie sociale depuis plus de 30 ans. Au moment des entrevues, la plupart d'entre eux ne s'étaient pas penchés sur une définition de l'économie sociale.

Pour la plupart de nos membres, le champ de l'économie sociale est réservé à un programme, l'accréditation dans un programme (*Répondant(e) organismes communautaires*).

Le CRÉS d'une des régions étudiées a pour sa part adopté la définition de l'économie sociale mise de l'avant par le Chantier de l'économie sociale, qui correspond à celle du mouvement du développement économique communautaire, où l'on inclut des activités qui ne déboucheraient pas directement sur la production de biens et de services pouvant être « vendus ».

Le concept d'« économie sociale » (aussi appelée « économie solidaire ») combine deux termes qui sont parfois mis en opposition : « économie » réfère à une production concrète de biens et/ou de services, à une addition nette de la richesse collective; la dimension « sociale » réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. La rentabilité sociale peut être évaluée en fonction de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, des emplois créés pour des personnes dont bon nombre seraient autrement exclues de l'accès à un emploi, des économies dans l'offre d'un grand nombre de services publics (aide aux personnes, protection de l'environnement, etc.) ou dans les prestations sociales [assurance-chômage, aide sociale), etc. (CRÉSL, 1998)

La définition opératoire de l'économie sociale adoptée par le Chantier et bonifiée de certains éléments inspirés de la définition opératoire issue du mouvement des femmes sera celle adoptée par la majorité des CRÉS régionaux. Ainsi, le CRÉS dont la définition a été citée ci-haut a spécifié par la même occasion trois types de projets ou organismes qu'il reconnaissait comme faisant partie du champ de l'économie sociale : les organisations ou projets qui s'autofinanceront à moyen terme par la production et la

vente de biens et/ou services; les organisation ou projets qui s'autofinanceront en¹⁷ partie, mais qui auront toujours besoin du soutien financier de l'État; et enfin les organisation ou projets dont la rentabilité sociale est très importante mais qui ne peuvent jamais s'autofinancer parce que la clientèle n'en a pas les moyens (CRÉSL, 1998). Cette dernière catégorie permet ainsi l'insertion dans les critères d'allocation d'organismes ne répondant pas aux critères de « production de biens et services » tarifables.

Pour le gouvernement du Québec par contre, l'enjeu de l'économie sociale est double : répondre à la mobilisation du mouvement des femmes et du milieu communautaire autour de la création d'emplois et maintenir les services sociaux tout en réduisant le déficit budgétaire.

[II] réside en sa capacité à mobiliser une portion significative du mouvement des femmes et du mouvement communautaire – en d'autres termes, des organismes qui ont actuellement des mandats appauvris ou marginalisés – et ce, conjointement à ses efforts pour réduire le déficit budgétaire, maintenir les services de santé et les services sociaux et créer de nouveaux emplois. (Ninacs, 1998)

Sa conception de l'économie sociale est « classique » : production de biens et services, entreprise comme forme d'organisation, et modalités sociales en guise de « valeur ajoutée » :

Le concept « économie » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective. Le concept « sociale » réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. L'économie sociale s'ordonne autour des principes et des règles de fonctionnement suivants : le bien commun, l'autonomie de gestion, la démocratie, la primauté de la personne, le principe de la participation. (Gouvernement du Québec, 1998 : 8)

La rentabilité d'un projet d'économie sociale s'évalue pour le gouvernement du Québec selon une dimension économique et une dimension sociale.

La rentabilité d'un projet d'économie sociale est double. Du point de vue économique, elle peut s'évaluer en fonction du nombre d'emplois créés, par la contribution de l'entreprise à l'économie sociale et bien sûr par les surplus qu'elle génère. Du point de vue social, la rentabilité est mesurée en fonction des effets bénéfiques directs et indirects sur la communauté, qui font partie intégrante du projet d'économie sociale. (Gouvernement du Québec, 1998 : 14)

Soulignons que certains éléments de la définition gouvernementale et de celle du Chantier de l'économie sociale diffèrent de celle du mouvement des femmes¹⁸. Ces différences ont fait l'objet de moult discussions. Les premières définitions réfèrent à des *entreprises* et à des *organisations identifiées à leur milieu* ; la définition du mouvement des femmes réfère plutôt à des *initiatives issues de collectivités*, qui naissent des besoins de la communauté et sont mises en place par cette dernière. Le Chantier relie la rentabilité sociale au *développement d'entreprises communautaires* ; la définition gouvernementale réfère plutôt à une *rentabilité sociale viable financièrement*, liée à l'atteinte d'un équilibre financier. Pour le mouvement des femmes, les finalités sociales impliquent plutôt de *travailler avec et pour ses membres* et dans une optique de *changement social*. Il s'agit donc pour le mouvement des femmes de soutenir financièrement des initiatives de la communauté jugées essentielles au développement d'une société en termes d'entraide et de solidarité, plutôt que de se donner des balises de rentabilité économique. En ceci, leur définition opératoire de l'économie sociale sera essentiellement la même que celle du mouvement communautaire autonome.

La définition gouvernementale relie enfin la *création d'emplois* à la *rentabilité économique*, alors que la définition issue du mouvement des femmes relie la *création d'emplois durables* à la *rentabilité sociale*¹⁹ et la création d'emplois à une réponse à la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de vie plutôt que comme indice de rentabilité économique. Le gouvernement avance qu'un projet d'économie sociale doit *générer des revenus autonomes, c'est-à-dire des revenus provenant de la vente de son produit ou de*

son service, encourageant ainsi le *virage entrepreneurial des organismes*¹⁹ *communautaires*. Le Chantier conçoit que les *entreprises communautaires génèrent des revenus*, alors que les groupes de femmes soulignent plutôt qu'il n'y a *pas d'obligation de tarification*. Cette obligation à la tarification sera reprise à partir de 1999 par la majorité des CLD et deviendra un facteur important excluant les groupes de femmes des subventions locales et régionales en économie sociale.

L'espace-temps entre 1996 et 1998 a donc été ponctué pour les groupes de femmes par une lutte pour influencer le discours public régional. Ceux-ci estiment avoir perdu cette lutte puisque leur conception « large » de l'économie sociale n'a pas été retenue par les CLD et par les CRD, reléguant aux oubliettes le projet de financer à même les deniers publics en économie sociale les activités d'« entretien » du tissu social. Pour cette raison, plusieurs groupes de femmes ont connu une déception aussi profonde que n'avait été forte l'espoir d'enfin voir reconnu ce travail invisible des femmes. D'autant plus que ce n'est que trois ans après la Marche de 1995 qu'ils ont pu faire ce constat, et après avoir investi des milliers d'heures bénévoles dans différentes instances régionales de concertation en économie sociale.

4. Les mesures régionales en économie sociale (1996-98) : la légitimation de nouveaux acteurs collectifs régionaux

Pendant leur courte existence, les CRÉS ont permis le financement, à même les fonds régionaux en économie sociale, de projets ayant une rentabilité sociale, mais ne pouvant jamais s'autofinancer. Les CRÉS semblaient signifier que rien n'empêchait « d'essayer de voir à faire progresser l'économie sociale dans le sens de la *Marche Du pain et des roses* » (*Répondant(e) Ministère des régions*).

Les représentants régionaux du Ministère des régions et les représentants des Conseils régionaux de développement (CRD) se sont cependant employés à lever ce qu'ils considéraient être une confusion dangereuse : la tarification des biens et services était selon eux une condition incontournable de la qualification d'un projet aux enveloppes locales et régionales en économie sociale. Le Ministère des régions intervint même dans un cas lors de la mise sur pied des Centres locaux de développement (CLD) afin qu'ils adoptent cette définition gouvernementale.

Nous autres, on a toujours axé sur la nôtre [notre définition] et moi je leur ai dit très clairement : dans les CLD, c'est vers ça qu'on va aller pour éviter l'ambiguïté. (*Répondant(e) Ministère des régions*).

Les CLD ont donc finalement adopté la définition gouvernementale de l'économie sociale. La définition des CRÉS ainsi que celle des groupes de femmes a été « retirée de la circulation » n'est plus mise de l'avant, et la rentabilité sociale des projets d'économie sociale a été reléguée au second plan.

Dans un cas, la concertation au sein du CRÉS a mené à une discorde et à des oppositions vives et même amères, à telle enseigne que le CRÉS refusa de s'intégrer au CRD en 1999 comme le voulaient les nouvelles dispositions gouvernementales. Il s'incorpora à titre d'organisme sans but lucratif (OSBL) en marge de la nouvelle Table-aviseur en économie sociale du CRD, réunissant en son sein uniquement les représentants des milieux communautaires et syndicaux, expulsant par le fait même les représentants des ministères. Il cessa d'exister environ un an plus tard. Dans une seconde région, cette concertation aurait au contraire été « *exceptionnelle* », surtout pendant la deuxième année d'existence du CRÉS.

C'était un des premiers plus beaux partenariats qu'on a eu avec les groupes, autant avec les fonctionnaires qu'avec les gens associés, les syndicats, tout ça; ça a été vraiment une belle équipe. Je sais que dans d'autres régions, ça n'a pas bien fonctionné ou un peu moins bien. Mais, nous, on réalise avec les contacts à l'extérieur, qu'on a été choyé ici, ça a

La concertation aurait été particulièrement intéressante lors du passage du CRÉS sous la gouverne du CRD, en raison, selon certains, et de l' « ouverture » de la concertation à de nouveaux acteurs, en particulier aux CLD. Selon un répondant en effet, l'acceptation par les acteurs concernés de la volonté gouvernementale de mise en place des CLD et de rattachement des CRÉS aux CRD a rendu ce passage plus facile.

Au niveau de l'élargissement des structures, [au niveau] des CRÉS qui sont devenus des TRÉS [Tables régionales en économie sociale, intégrées aux CRD ou Conseils régionaux de développement], c'était inévitable je pense, parce que le discours était un petit peu sclérosé, en tout cas ici je parle, ailleurs je ne le sais pas. Cette ouverture-là a amené du sang neuf, a amené d'autres visions, a amené des gens qui venaient de d'autres secteurs puis qui voyaient les choses autrement. Je pense que ça va enrichir ce qu'il y avait comme niveau de discussion. (*Répondant(e) CDR*).

Il est intéressant de noter ici que le discours des groupes de femmes sur l'économie sociale est identifié par ce répondant comme étant « sclérosé » et « résistant au changement ». Ceci souligne à notre avis la fin de la lutte pour le discours : la « modernité » se situe toujours du côté du vainqueur. Ce même répondant soulignera aussi que ces changements permettront d' « introduire » l'économie sociale à l'intérieur de la dynamique de concertation du développement régional : on semble indiquer que la concertation était inexistante auparavant, ou, tout au moins, que les actions des CRÉS ne pourraient être considérées comme s'inscrivant à l'intérieur du « développement régional ».

Ça a comme dynamique d'impliquer l'économie sociale à l'intérieur de la dynamique du développement régional, ce qui n'était pas le cas avant. ...Moi, je pense qu'il y a des liens à faire entre tous ces gens-là. (*Répondant(e) CRD*).

Les groupes communautaires et les groupes de femmes soulignent justement que leur pouvoir décisionnel aurait diminué après l'époque des CRÉS et que la conception qu'on y avait développée de l'économie sociale aurait régressé. De plus, les points de vue

critiques face aux mesures et politiques gouvernementales ont diminué, sinon disparu des instances régionales après la mise sur pied des CLD.

On est en train d'institutionnaliser l'économie sociale, on est en train de la normer, alors qu'au départ on voulait quelque chose de plus idéologique peut-être, on était peut-être utopiste dans le temps. [...] Asteure, on ne critique plus les normes; quand on a affaire à des fonctionnaires, les gens disent: ah bien c'est ça, on ne peut pas passer autrement, on est en déficit budgétaire, il le faut. (*Répondant(e) CRÉS*).

En se transformant, les CRÉS ont perdu le contrôle de la gestion locale et régionale de l'économie sociale. Ceci est interprété par certains répondants comme constituant une perte de pouvoir. Se pose alors pour ces groupes communautaires et groupes de femmes la question des priorités de leurs représentations au sein des instances régionales.

Est-ce qu'on continue à siéger à la TRÉS ou encore on va plus infiltrer au niveau des CLD? (*Répondant(e) Table de concertation des groupes de femmes*).

Pour d'autres cependant le rattachement du CRÉS au CRD lui confère au contraire davantage de pouvoir décisionnel dans les dossiers liés au développement régional :

L'économie sociale n'a pas tant de pouvoir que ça au CLD. Alors que la TRÉS, c'est le comité aviseur au CRD, qui elle négocie des axes de développement régionaux. Ça c'est des enjeux plus grands. (*Répondant(e) siégeant au CA d'un CLD*).

Par ailleurs, travailler en partenariat a provoqué une confrontation des cultures organisationnelles, des approches, des idées, des méthodes de travail.

Moi, je pense qu'on se colore mutuellement. Par contre, ça demande des efforts, je dirais que des fois tu penses que tu es dans un cul-de-sac puis que tu t'en sortiras pas. (*Répondant(e) CRÉS*).

Le travail en partenariat a aussi favorisé l'acquisition de nouvelles connaissances chez tous les acteurs.

Comme avantage, ça apporte un discours, une façon de voir les choses, une influence certaine. Moi, je pense qu'on a de l'influence qu'on avait pas. [...] Les avantages c'est qu'ils ont appris à nous connaître plus, à connaître aussi le professionnalisme. (*Répondant(e) CRÉS*).

Ces nouvelles mises en rapport sont en fait l'expression de l'intégration des groupes²³ de femmes à l'espace public régional. Quoique paradoxale, elle est positive.

Ayant perdu la lutte pour le discours autour des définitions de l'économie sociale²⁰, n'ayant donc pas pu faire prévaloir leur vision qui met l'accent principal sur les finalités sociales plutôt que sur les finalités économiques, les groupes de femmes ont par contre réussi à sensibiliser les porteurs de dossiers régionaux à leurs positions qui, même si elles n'ont pas été retenues par le Ministère des régions, par les CRD et par les CLD, circulent encore au niveau régional. La présence et le leadership des groupes de femmes au sein des processus de concertation ainsi que l'éclosion du débat entourant l'économie sociale leur auront permis d'occuper ne soit-ce qu'un espace discursif. Ces positions seront-elles oubliées dans cinq ans, lorsque la mémoire collective de ces débats s'effacera ? Sans doute. C'est justement la raison pour laquelle les groupes de femmes se sont battus, sans grand succès²¹, pour enchâsser leur position au sein des critères institutionnels d'allocation budgétaire en économie sociale.

C'est au niveau local où le bât blesse. La mise sur pied des CLD a été faite en rupture et non en continuité avec les CRÉS régionaux. De nouveaux acteurs (issus du secteur privé entre autres, ainsi que des municipalités), de nouvelles dynamiques, de nouveaux débats auront vite fait de mettre au rancart une dynamique considérée par certains comme dépassée. La multiplication des acteurs entraîne certes une meilleure mise en réseau, mais a entraîné aussi la mise en minorité (de majoritaires qu'elles étaient au CRÉS) des groupes de femmes. Tout porte à croire que la volonté politique du gouvernement du Québec de placer les groupes de femmes régionaux au cœur de ces nouvelles mesures décentralisées n'était que transitoire. La rupture entre les CRÉS et les CLD efface en quelque sorte le leadership qu'elles ont assumé dans ce dossier, puisqu'aucun lien n'est fait, aucune transition n'a été prévue : les CLD ont recommencé

à neuf dans ce dossier, assumant seuls la responsabilité de l'allocation budgétaire en économie sociale sur leur territoire et ce, sans lien direct avec les nouvelles TRES, maintenant intégrées aux CRD, qui ne disposent plus que d'un mandat régional de type consultatif. La mise en place de nouveaux réseaux locaux et des nouvelles instances locales que sont les CLD permettent, certes, l'éclatement d'anciens fonctionnements « en silo »²² ainsi que la localisation des pratiques. Le choc des cultures qu'il y a provoqué prend par contre tout son sens quand on comprend qu'il s'agit de mises en rapport de milieux autrefois cloisonnés. Cette situation permettra certes un décloisonnement des groupes de femmes, c'est-à-dire leur participation active à toutes les instances locales et régionales qui les concerne. Il reste à savoir tout de même quel a été et quel sera pour eux le prix à payer. Déjà les choix s'annoncent difficiles, car beaucoup de groupes de femmes en région considèrent ne plus disposer de l'énergie nécessaire pour assurer une représentation adéquate à toutes les instances locales. Certains d'entre eux développent par contre de nouvelles stratégies de visibilité régionale, qui restent à étudier : nous pensons ici en particulier aux stratégies de « mainstreaming » ou de fonctionnement transversal, qui sont novateurs en région.

Conclusion

L'articulation des demandes des femmes au niveau municipal (Andrew, 2000) et le rapport des groupes de femmes à l'État (Masson, 1999) sont spécifiques, certes, mais reflètent aussi le mode d'articulation général des rapports entre l'État et la société civile. Les pratiques des groupes de femmes ainsi que leurs modalités d'insertion dans l'espace public renvoient à nos modes de démocratie, ou tout au moins reflètent la coexistence de différentes conceptions de celle-ci (Fraser, 1989). Dans le cas des mesures en économie sociale, le cheminement des demandes des groupes de femmes ainsi que la

genèse de leur participation à la *cogestion* de celles-ci reflète aussi cette nouvelle²⁵ génération de politiques publiques québécoises nettement marquée par un flou dans la démarcation entre la société civile et l'État. Elle est aussi marquée par la multiplication et la complexification des niveaux décisionnels, la constante construction (transformation) des balises, des mandats ainsi que l'omniprésence des jeux d'influences. La question de comment acheminer leurs demandes au sein des instances régionales reste entière pour les groupes de femmes. Elles ont développé des expertises en concertation institutionnelle dans le champ de la gestion des problèmes économiques et sociaux. La mise en place des *mesures régionalisées en économie sociale* à la fin des années 90 aura permis de développer de nouvelles aires d'intervention et d'action des groupes de femmes dans l'espace public régional. Elle aura aussi marqué le développement de nouvelles aires d'intérêt et d'action, celui de l'économie en particulier.

Par contre, cette nouvelle génération de politiques publiques québécoises est nettement marquée par la dominance d'un discours économique et par la perte du discours social qui a été autrefois le fait du Parti et de l'État québécois. Et si ces politiques publiques ont un caractère particulier au Québec, c'est qu'elles prennent en compte la présence et la force du mouvement communautaire. Le gouvernement établit cependant désormais des priorités au niveau de la mission (de préférence économique) et du mode de production des biens et services (finalité économique plus importantes que sociales) des groupes communautaires, certains répondant « mieux » à ses visées. Ils devient clair maintenant que la grande majorité des organismes communautaires autonomes, dont les groupes de femmes, n'auront plus accès aux subventions en économie sociale, car leurs projets ne sont pas de nature assez *économique* pour rencontrer les critères des programmes gouvernementaux.

La conséquence de la *cogestion* des mesures régionalisées en économie sociale sur les groupes de femmes est donc multiple : ils ont consenti d'importants investissements formels et informels dans la construction régionale de cette politique publique, ils ont partagé avec les ministères les responsabilités pour des décisions importantes au niveau régional. Ils ont développé de nouvelles expertises et de nouvelles influences politiques. Mais le caractère éphémère des retombées concrètes (lorsque comptabilisées en termes de revenus, de création d'emplois ou d'appui à des projets spécifiques) a créé un inconfort palpable : ne reproduit-on pas ici une fois de plus la dynamique de la non reconnaissance du travail des femmes, puisque ces participations des groupes de femmes à la cogestion des mesures en économie sociale ont été essentiellement bénévoles....et que les retombées ont été faibles. La réalisation de nouveaux partenariats et l'acquisition de nouvelles connaissances par les groupes de femmes dans cette étape de cogestion des mesures en économie sociale peut-elle compenser la perte d'influence qui s'en est suivie ?

¹ Avec la collaboration de Benoît Michaud et de Marie-Paule Maurice.

² Rappelons que la cosmogonie du discours politique québécois est essentiellement tournée depuis la Révolution tranquille vers l'appareil d'État provincial. Nos référents seront donc essentiellement ceux-là mêmes.

³ Nous distinguons ici le « modèle québécois » du « modèle canadien » afin de faire la démonstration de particularités propres au Québec qui amènent celui-ci à générer des politiques publiques différentes de celles des autres provinces canadiennes, souventes fois d'ailleurs directement inspirées de modèles européens. Cela dit, le Québec participe aussi activement, il va sans dire, à la Confédération canadienne.

⁴ Rappelons que lors de la Révolution tranquille, en 1960, l'État québécois s'est substitué à l'Église catholique pour assurer la survie dite « nationale », celle de la culture, de la langue, mais aussi de la nation québécoises. À ce moment d'ailleurs, le concept de « nation » s'est transformé pour y intégrer une dimension territoriale : à la « nation canadienne-française » s'est substitué le concept de « nation québécoise ». Les gouvernements au pouvoir à Québec, qu'ils aient été de l'Union nationale, du Parti libéral ou du Parti québécois, ont tous successivement représenté au sein de la

Confédération canadienne ces aspirations nationales québécoises. Par ailleurs, né du mouvement populaire et nationaliste de la fin des années 1960, le Parti québécois actuellement au pouvoir, a dû, plus que tout autre parti, conserver des liens étroits avec les mouvements sociaux qui constituent une partie importante de sa base électorale.

⁵ Cette recherche a été financée par une Subvention interne de recherche (SIR) de l'UQAH et par le programme des subventions stratégiques *Femmes et changement* du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

⁶ Il s'agit ici de regroupements régionaux de groupes de femmes. Chaque région administrative du Québec s'est dotée d'un tel regroupement.

⁷ Ce virage ambulatoire a été amorcé en 1996. Il s'agit d'une restructuration administrative du système socio-sanitaire québécois priorisant la guérison à domicile plutôt qu'en centre hospitalier.

⁸ Lanaudière et l'Outaouais sont deux régions administratives du Québec. Ces deux régions ont été choisies en raison de leurs caractéristiques particulières qui permettaient l'introduction, tour-à-tour, d'éléments de variété et d'homogénéité dans notre échantillon. Ainsi, Lanaudière et l'Outaouais ont toutes deux de larges zones urbaines ainsi que des régions agricoles et forestières importantes. Par contre, les allégeances politiques (telles que reflétées par les résultats électoraux au niveau provincial) sont très différentes. Enfin, l'Outaouais est une « ancienne » région, et, de surcroît, une région frontalière. Située au cœur du Québec, Lanaudière s'est récemment séparée de la région des Laurentides : ses institutions proprement régionales ont donc une histoire très récente. Nous n'identifierons pas dans le texte la région afin de protéger l'identité des personnes qui ont accepté de répondre à nos questions, le nombre de répondants étant limité.

⁹ Les Centres locaux de développement ont pignon sur rue dans chaque localité (que ce soient des « Municipalités régionales de comté » (MRC) ou des villes. Ainsi, une région comme l'Outaouais est découpée en 4 MRC (Papineau, Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac, Collines-de-l'Outaouais) et une ville (Gatineau). Chaque MRC et chaque ville a un CLD, qui sert de portail unique des services gouvernementaux en entrepreneuriat sur le territoire concerné : appui au démarrage d'entreprises, de PME, de projets en économie sociale.

¹⁰ Voir à ce sujet le rapport du COCÉS (Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, *Entre l'espoir et le doute*, Québec, 1996) ainsi que les propos des intervenantes interviewées dans le cadre de la recherche menée par Côté et al. en 1997 (Côté, Denyse, et Éric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Francine Saillant, Nicole Thivierge, Marielle Tremblay, *Qui donnera les soins? Les effets du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1998).

¹¹ Seule la table de concertation des groupes de femmes de Montréal a refusé de participer à ces mesures, préférant consacrer ses énergies à d'autres priorités.

¹² Les Conseils régionaux de développement (CRD) ont une mission régionale. Ils agissent à titre de planificateur du développement de chaque région, en concertation avec la société civile et les instances gouvernementales régionales.

¹³ Rappelons que le Québec comporte 17 régions.

¹⁴ Ce constat se dégage de l'analyse du document de D'Amours qui identifie quatre façons de définir l'économie sociale : « par les composantes; par les règles de fonctionnement; par les valeurs; par la dynamique des acteurs et les formes économiques », D'Amours, Martine, *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique –*

histoire – réalités et défis, IFDEC, 1996, pp.9 et sq.—Il se dégage également du document du COCÉS : « En fait, la littérature ne fournit pas de définition unique de l'économie sociale, souvent nommée économie solidaire.... » COCÉS, *op.cit.*, p.21 et sq. Enfin on retrouve ce même constat, celui de l'absence d'une acception minimale du concept d'économie sociale, dans le document d'Aubry et Charest--« L'économie sociale ou solidaire se réfère à cette partie de la réalité économique et sociale qui se situe ni dans la sphère privée traditionnelle (entreprises à but lucratif) ni dans la sphère publique. » Définition par la négative, qui s'explique par les difficultés à proposer une définition positive du phénomène : les bases théoriques n'étant pas claires, on tombe dans l'empirisme. « Si l'expression semble nouvelle, la réalité qu'elle recouvre ne l'est pas. Afin de nous permettre de saisir l'essentiel des caractéristiques propres aux activités qui relèvent de ce secteur, tout en évitant de nous embourber dans des définitions théoriques, il peut être utile de partir d'un exemple concret, celui de la mise sur pied du réseau de garderie sans but lucratif au Québec. » Aubry François et Jean Charest, « Développer l'économie solidaire. Éléments d'orientation », Nouvelles dossier, CSN, octobre 1995, p.21.

¹⁵ Dont découle, par exemple, la césure du rapport économie/société mentionnée précédemment.

¹⁶ Ces fonds provenaient de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, du Secrétariat au développement des régions, du Ministère de la Sécurité du revenu, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux, du Fonds de lutte contre la pauvreté, ce dernier à partir de 1998 seulement.

¹⁷ Les autres mises en rapport qu'ont suscité les mesures en économie sociale sont les suivantes : la mise en rapport interne au mouvement des femmes qui se voit confronté au renouvellement de ses pratiques et de ses discours; la mise en rapport des groupes de femmes régionaux aux structures nationales des groupes de femmes ; et enfin, la mise en rapport des groupes de femmes régionaux avec leurs alliés régionaux, les groupes communautaires mixtes et les groupes œuvrant en développement économique communautaire.

¹⁸ Les informations en italiques qui suivent sont tirées du document de Relais-femmes, FFQ et Comité national des femmes en soutien à l'économie sociale, *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Montréal, 1997, Tableau pp. 34-35; et Gouvernement du Québec, *op.cit.*

¹⁹ Le Chantier ne fait pas de relation entre la création d'emplois et la rentabilité sociale ou économique.

²⁰ Les termes guerriers reproduisent bien ici que, malgré le recours à des modes d'intervention de type consensuel, il s'agit bien d'un rapport de force.

²¹ Elles y ont réussi à certains niveaux, mais de façon très inégale, les critères d'allocation budgétaire en économie sociale étant régis indépendamment par chaque CLD. Ainsi, quelques CLD reflètent l'influence du mouvement des femmes dans certains de leurs critères d'allocation budgétaire en économie sociale: dans un cas par exemple, l'importance relative des critères de rentabilité sociale par rapport à ceux de rentabilité économique est clairement dûe à l'influence sur ce CLD du mouvement des femmes. Les retombées concrètes du lobby des groupes de femmes régionaux sur les pratiques des CLD fera l'objet d'un prochain article.

²² Il s'agit du fonctionnement en parallèle d'acteurs sur un même territoire.

[Bibliographie]

- Andrew, Caroline, (2000) *La gouvernance locale*, Relations, no 659, avril, pp 75-77.
- Aubry, François, Charest, Jean, (1996) *Développer l'économie solidaire - Éléments d'orientation*, Dossier Nouvelles CSN, Montréal, Confédération des Syndicats Nationaux.
- Brodie, Janine, (1992) *Choice and No Choice in the House*, dans Janine Brodie, Shelley Gavignan et Jane Jenson, dirs., The Politics of Abortion, Toronto University Press.
- Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCÉS), (1996) *Entre l'espoir et le doute*, Québec.
- Comité volet international de la marche des femmes contre la pauvreté, (1996) *Les actes du séminaire international sur l'économie sociale tenu les 6 et 7 juin 1995*, Montréal, Relais-Femmes.
- Comité régional de développement de l'économie sociale de Lanaudière (C.R.É.S.L.), Comité aviseur du Conseil régional de développement de Lanaudière, (1998) *1996-1998 : deux années de concertation et d'action*, Lanaudière, Septembre, Annexe II (non paginé).
- Conseil du statut de la femme, (1996) *L'économie sociale et les femmes : garder l'oeil ouvert*, Québec, Conseil du statut de la femme.
- Côté, Denyse, et Éric Gagnon, Claude Gilbert, Nancy Guberman, Francine Saillant, Nicole Thivierge, Marielle Tremblay, (1998) *Qui donnera les soins? Les effets du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec*, Ottawa, Condition féminine Canada.
- Côté, Denyse, (2000), *La garde partagée, l'équité en question*, Montréal, Éditions du Remue-ménage.
- D'Amours, Martine, (1996) *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique – histoire – réalités et défis*, IFDÉC.
- Delphy, Christine, (1990) *Penser le genre: quels problèmes?*, dans Hurtig, Marie-Claude et al, *Sexe et genre*, Paris, CNRS, p. 89-101.
- Delphy, Christine, (1986) *La famille: pas seulement un lieu, mais une façon de produire*, Cahiers de l'APRE, No 4, février, pp. 49-59.
- Fraser, Nancy, (1989) *Unruly Practices : Power, Discourse, and Gender in Contemporary Social Theory*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Gislain, Jean-Jacques, Deblock, Christian, (1989) *L'économie sociale en perspective: émergence et dérive d'un projet de société*, dans Lévesque, Benoit, et al., *L'autre économie: Une économie alternative?*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gouvernement du Québec, (1998) *Conjuguer l'économie et le social : document d'information à l'intention des Centres locaux de développement*, (Résumé), Québec, Ministère des Régions.
- Granovetter, Mark (1992), " The Social Construction of Economic Institutions", *Acta Sociologia*, vol. 35, no.1, p.3-11.
- Guay, Lorraine, (1997) *Le mouvement communautaire : « Entre l'espoir et le doute » face à l'économie sociale*, Fédération des Femmes du Québec.
- Guillaumin, Colette, (1992) *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté femmes.
- Houle, Gilles et Paul Sabourin (sous la dir.) (1994), « Économie et parenté », numéro spécial de *L'Ethnographie*, vol. XC, no. 115, printemps.
- Malo, Marie-Claire, D'Amours, Martine, (1999) *Modèle de Desroche et modèle québécois d'économie sociale*, Communication au Colloque du CIRIEC Canada, au 67^e congrès de l'ACFAS, Ottawa, Université d'Ottawa.

- Masson, Dominique, (1999) *Repenser l'État : nouvelles perspectives féministes*, Recherches féministes, vol 12, no 1 , pp 5-24.
- Marche des femmes contre la pauvreté – Du pain et des roses, (1995) *Cahier des revendications*.
- Michaud, Jacinthe, (1995) *Le mouvement féministe sur la santé des femmes : forces et limites de sa formation discursive et des conditions d'émergence du côté de l'espace public*, dans Diane Adam, dir., Femmes francophones et pluralisme en milieu minoritaire, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp.73-88.
- Neuschwander, Claude, (1991) *L'acteur et le changement; essai sur les réseaux*, Paris, Seuil.
- Ninacs, William A., (1998) *L'économie sociale au Québec : le point de vue d'un praticien*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy.
- Relais-femmes, FFQ et Comité national des femmes en soutien à l'économie sociale, (1997) *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Montréal.
- Waring, Marylin, (1999) *Counting for nothing : what men value and what women are worth*, Toronto, University of Toronto Press.
- Watson, Sophie et Lesley Doyal, eds., (1999) *Engendering Social Policy*, Philadelphia, Open University Press,.